

Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Juillet, Août, Septembre 2025

Bulletin d'informations réalisé et imprimé par la commission Communication

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

courriel : mairie.seignelay@orange.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



Seignelay, Notre village

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au :
06 10 64 34 34

Carte Nationale d'Identité et Passeports sur RDV:
www.seignelay.fr
www.ants.gouv.fr



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr



Retrouvez nous sur
APP CAMPAGNOL

Alertes, Actualités & Événements



- 1 **Téléchargez l'application « Campagnol »**
sur Apple Store ou Google Play
- 2 **Sélectionnez votre département**
et votre commune
- 3 **Consultez les actualités et l'agenda**
et recevez une notification à chaque publication
- 4 **Suivez d'autres structures (association, école...)**
à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation

campagnol.fr



Chers Seignelois, chères Seigneloises,

L'heure de la rentrée a sonné.

En ce qui concerne l'activité de la commune, la période estivale n'a pas été synonyme de vacances.

En effet les dossiers se sont amoncelés sur mon bureau et les réunions n'ont pas cessées.

Nous avons d'abord dû finaliser avec nos amis d'Héry et, sous couvert de la CCSA, les derniers détails de la construction de la Maison de Santé. Elle devrait ouvrir au 1^{er} trimestre 2026 (probablement en février). Fait rare pour une Maison de Santé, elle ouvrira totalement occupée.

Nous avons relancé le dossier de rénovation énergétique de nos écoles. Nous avons pris du retard, dû à un refus de subvention du diagnostic. Celui-ci sera bien subventionné mais dans le dossier global de rénovation. Étrange démarche sachant que c'est ce diagnostic qui définira les travaux et par conséquent, le plan de financement. Nous allons donc avancer sur nos fonds la partie diagnostic afin de ne pas retarder ce dossier crucial.

Nous avons constitué le Syndicat, avec nos voisins d'Hauterive, Héry, Chemilly et Mont-St Sulpice, qui va s'occuper de la construction de la future micro-crèche qui sera installée dans notre commune.

Nous avons également profité de certaines possibilités de subventions pour présenter notre dossier de rénovation de notre place Colbert (nous vous le présenterons en détail dans un prochain numéro).

Nous avons travaillé également sur la sécurisation des entrées de notre village en collaboration avec les services du Département et de la Gendarmerie Nationale. Nous avons bien enregistré leurs préconisations et nous allons pouvoir mettre rapidement en œuvre certaines propositions. Il en va de la sécurité de tous.

Enfin, toujours en partenariat avec la CCSA, nous avons finalisé le dossier d'interconnexion d'eau potable entre notre commune et nos amis d'Héry. Notre nappe étant plus généreuse que celle de nos voisins, nous pourrions les alimenter en cas de manque dû à de futures sécheresses.

Comme vous le constatez, les vacances ont été studieuses. Nous voulions à tout prix avancer sur ces dossiers avant de rentrer en période électorale, période qui fige certaines décisions. Ce sont les projets qui font avancer notre village.

Et comme le disait Jean Cocteau : « Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois il faut à l'avenir des centaines de brouillons »

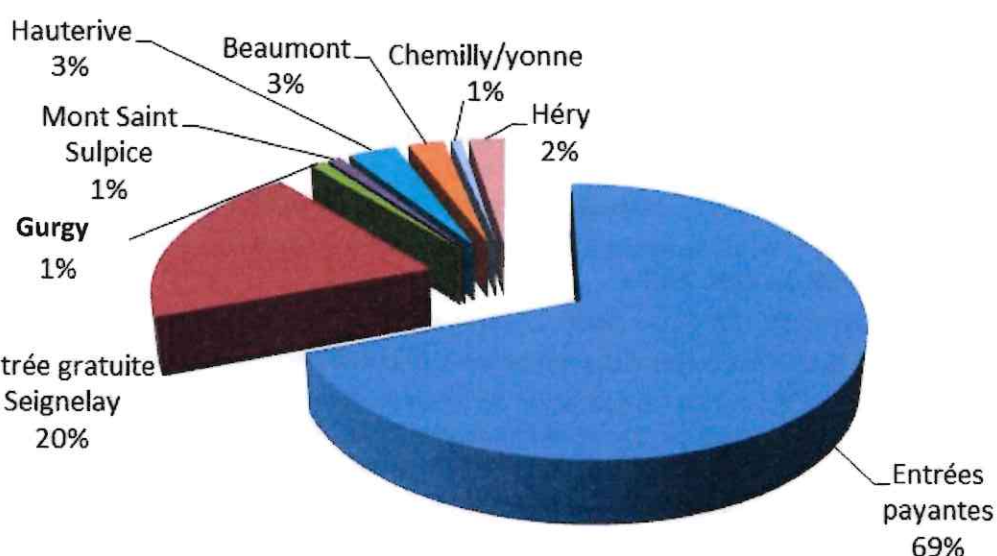
Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Vice-Président CCSA

SECURITE ROUTIERE

En collaboration avec le Conseil Départemental, nous avons mis en place des chicanes test, rue d'Héry et rue de Chemilly, afin d'étudier les meilleures solutions qui permettront de ralentir la vitesse à ces 2 extrémités de notre commune.



FREQUENTATION DE LA PISCINE MUNICIPALE 2025



Conseil municipal en date du 11 juin

Répartition vacations pompiers : Les indemnités perçues par les SPV dépendent de leur grade et de la nature de leurs missions : activités opérationnelles, astreintes, gardes postées, formations, activités d'entretien en caserne ou autres. Actuellement, l'arrêté du 26 septembre 2023 fixe le montant de l'indemnité horaire de base. Certaines indemnités sont de droit (formations, manœuvres, interventions et gardes). D'autres ne sont versées que si une délibération y ouvre droit (astreintes) et en fixe le taux (gardes et astreintes). M le maire propose d'attribuer des indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires à hauteur de :

* 75 % du montant horaire du grade du sapeur-pompier pour les gardes

* 9 % du montant horaire du grade du sapeur-pompier pour les astreintes (proratisé en fonction du personnel présent)

Piscine 2025: Reconduction des tarifs 2024 et de la gratuité d'accès à la piscine pour les jeunes de Seignelay âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année, et dont l'un des parents est domicilié sur la commune. Une carte rouge pour les enfants de moins de 10 ans qui devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte majeur à la piscine. La carte rouge ne pourra être délivrée que si un des deux parents est présent pour signer le règlement intérieur.

Recrutement d'un titulaire du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, pour la saison 2025 (Michel GRISARD) ainsi qu'un BNSSA pour août.

Ouverture au Public : du 05 juillet au 31 août 2025.

Aurore FOURNIER régisseuse titulaire, Audrey PLANCHARD régisseuse titulaire et Marie-Emilie DEZON régisseuse suppléante.

Demande de subventions (éclairage terrain de foot): l'éclairage actuel du terrain de football est devenu obsolète et très énergivore. Le conseil municipal souhaite changer cet éclairage en lampes LED moins énergivores. Montant HT : 3 490 €. Une demande de subvention va être demandée à la fédération française de football et tout autre organisme habilité.

Informations diverses :

* le 7 juin a eu lieu le vernissage de l'exposition « l'Histoire Continue » d'Anne de COLBERT-CHRISTOPHOV, artiste internationale. Ce fût un moment très agréable. L'artiste fait don à la commune d'une de ses œuvres. M le maire demande aux membres du conseil de choisir un tableau.

* un RDV va être demandé à l'Unité Territoriale Routière afin de mettre un place un dispositif relatif au ralentissement des véhicules dans le village.

Questions diverses :

* Mme TISON informe que des exploitants abattent des arbres dès 4h00 du matin. M le maire va faire intervenir la police municipale.

* M BINARD demande si le tarif de l'eau a été voté en conseil communautaire. M le maire l'informe que celui-ci sera voté au prochain conseil.

* Mme HAULTCOEUR informe qu'une faitière menace de tomber sur la rue de l'Abican. L'élue en charge de l'urbanisme ira faire les constatations.

* M BINARD demande si des devis ont été demandés pour l'achat de panneaux de basket au city stade. M le maire va le faire prochainement.

Conseil municipal en date du 9 juillet

Attribution des subventions aux associations:

Commission sports : US football : 1 500 € acompte; US basket : 3 000 € ; TCS89 : 500 €; Association gym volontaire : 300 € ; Société de chasse : 900 € ; Les p'tites mains de Seignelay : 400 € subvention de démarrage ; IMS : 400 € ; US tennis : 2 000 € ; Association pleine forme : 300 €

Commission animation : Club Colbert : pas de dossier ; Amis des orgues St Martial : 0 € (participation à l'assurance de l'orgue de la commune) ; Amicale des sapeurs-pompiers : 800 €

Fnaca : pas de dossier ; Association d'aide aux personnes âgées du canton : 350 € ; Admr Héry : pas de dossier ; La valise agitée : 500 €

La récré des parents : 1 000 € ; Association Loisirs et détente de Seignelay ALDS : 2 500 € ; Association culture et Voyage de Seignelay ACVS : 1 300 € ; Association comité des fêtes : 2 000 €

Autres : Coopérative école : 200 € ; Les restos du cœur : pas de dossier , Amicale des anciens sapeurs-pompiers : 100 €

Amortissement : fixation des durées d'amortissements des immobilisations de la Commune

Considérant que la constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28...) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive. La méthode linéaire étant favorisée par les collectivités.

Considérant le besoin de fixer les durées d'amortissement par voie délibérative.

Considérant que la commune de Seignelay compte moins de 3 500 habitants, elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipements versées et aux frais d'études non suivis de réalisation.

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipements comptabilisées au compte 204 à 15 ans, tous types de subventions confondus et la durée d'amortissement des frais d'études non suivis de réalisation à 5 ans.

Demande de subventions (projet aménagement de la place Colbert) :

Aménagement de la place Colbert : coût prévisionnel des travaux : 300 000 €, taux de rémunération du maître d'œuvre : 6.00 %, forfait de rémunération du maître d'œuvre : 18 000.00 €

Mission complémentaire : MC : plan topographique : 1 200.00 €, MC2 : permis d'aménager : 3 500.00 €, MC3 : Sub : 3 500.00 €, Total général HT : 26 200.00 €, TVA 20 % : 5 240.00 €, Total TTC : 31 440.00 €.

Projet agrivoltaïque : Projet agrivoltaïque de Seignelay de la société ENERTRAG SE Ets France sur la commune de Seignelay.

Considérant qu'une centrale solaire est une installation nécessaire à des équipements collectifs au sens de l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme,
Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique selon les dispositions de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme,
Considérant que le projet ne compromet pas la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques au sens de l'article R111-4 du Code de l'urbanisme,

Considérant que le projet ne compromet pas les activités agricoles ou forestières, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrains faisant l'objet d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que de périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques au sens de l'article R111-14 du Code de l'urbanisme,

Considérant que le projet ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales au sens de l'article R111-27 du Code de l'urbanisme,

Considérant les échanges et rencontres en mairie intervenus entre la mairie de Seignelay et la société ENERTRAG SE Ets France depuis 2023,

Considérant le souhait d'ENERTRAG de travailler sur un projet agrivoltaïque incluant des parcelles privées et des parcelles appartenant à la commune de Seignelay indiqué lors d'une réunion d'information avec Monsieur le maire de Seignelay en février 2025,

Considérant que la société ENERTRAG SE Ets France requiert l'approbation du conseil municipal pour avancer sur la contractualisation foncière sur les terrains communaux concernés par le périmètre d'étude du projet,

Considérant que la société ENERTRAG SE Ets France propose à la commune de Seignelay pour la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque, une rémunération à hauteur de 1500 € par an et par ha clôturé, pendant 30 ans au minimum et 45 ans au maximum,

Considérant que faisant partie d'une EPCI appliquant la fiscalité additionnelle, la commune de Seignelay percevra la moitié de l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont le montant s'élève à 3 542 € par an et par MW en 2025,

Considérant que la commune de Seignelay souhaite accompagner le développement de ce type de projet et contribuer à la transition écologique,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur(s), le conseil municipal donne un avis favorable à la société ENERTRAG SE Ets France ou à la société d'exploitation créée, pour le développement, la construction et l'exploitation de la centrale agrivoltaïque de Seignelay sur la commune de Seignelay et autorise Monsieur le maire à signer toute convention ou document en rapport avec ce dossier.

Remise gracieuse locataire: La municipalité loue à M CLUZEL un appartement situé au 1 place Colbert depuis le 14 mai 2025, moyennant un loyer mensuel de 550€, M CLUZEL installe à ses frais des éléments de cuisine équipée qui resteront dans les lieux à son départ. Il y a lieu de noter qu'à la date du 14 mai 2025 le logement ne contenait aucun élément de cuisine hormis un évier. Aussi au titre de compensation, il est proposé au conseil municipal d'exonérer de loyers M CLUZEL du 14/05/2025 au 30 juin 2025.

Reversement des résultats de l'eau et de l'assainissement à la CCSA

M le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence de l'eau et de l'assainissement à la CCSA, au 1^{er} janvier 2025. Le budget annexe clôture avec les résultats suivants, qui seront repris au sein du budget principal de la commune en 2025 :

Investissement : excédent de 226 276.13 € **Exploitation** : excédent de 109 640.44 €

Les résultats sont le fruit de la gestion de la compétence eau et assainissement et des redevances perçues sur les usagers du service.

La commune peut faire le choix de reverser tout ou partie de ces résultats à la CCSA.

Il est à noter que la commune transférera par le biais d'une mise à disposition l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence, les éléments du passif ayant servi à financer les biens (subventions et emprunts en cours), mais conservera les restes à recouvrer et les charges et produits à intervenir, concernant la période « avant transfert » et décide que la clé de répartition entre les deux budgets Assainissement et Eau est déterminée de la façon suivante : - Budget Assainissement 60% - Budget Eau 40%

Ainsi, il faut tenir compte d'éventuelles non-valeurs, ou de reliquats de charges d'exploitation 2024, à contrario, la commune transférera aussi la charge des travaux de mise à niveau du réseau d'eau et d'assainissement à la CCSA, qui devra les engager et en assumer le coût.

Il est donc cohérent de verser une partie des résultats à la CCSA, les montants suivants selon la clé de répartition définie :

150 000 euros pris sur le solde d'exécution d'investissement **Dont 90 000 € pour le budget Assainissement et 60 000 € pour le budget Eau**

90 000 euros pris sur le résultat d'exploitation **Dont 54 000 € pour le budget Assainissement et 36 000 € pour le budget Eau**

Informations diverses :

* Projet micro-crèche : M le Maire informe que les statuts sont validés par la préfecture. Une première réunion a eu lieu .Il a été désigné Président du syndicat et M Jacky JUSSOT vice-président. Il faut dorénavant choisir un emplacement.

* M le Maire informe que les plots en vue de la matérialisation des chicanes rue de Chemilly et rue d'Héry sont disponibles. Nous allons nous rapprocher de l'unité territoriale routière afin de convenir des emplacements.

* Le 27 septembre aura lieu la cérémonie afin de baptiser le gymnase en mémoire de M Pedro CONCHES

Questions diverses :

* Mme TISON demande si une date pour le barbecue communal a été fixée. Aux vues de toutes les activités nous le remettons à plus tard.

* M BINARD demande si des devis d'achat des panneaux de basket au city-stade ont été demandés. Plusieurs devis sont arrivés et il faut les comparer.

* M CHALMEAU informe qu'un coffret gaz situé dans le nouveau lotissement est détérioré. De plus, dans le parc communal un jeu sur ressort est cassé et la structure autour du terrain de boules est détériorée. Nous allons faire le nécessaire.

* Mme DANCIN demande si la commune est intéressée par le projet « ciné-plein-air ». Il faut voir les modalités.

* Mme DANCIN demande s'il est possible de demander à l'association de couture de faire des serviettes pour la cantine. En effet après avoir fait des remplacements, certains élus ont constatés que très peu d'enfants ont leur serviette. Les parents ne jouant pas le jeu. Mme TISON signale que cela va engendrer du travail supplémentaire pour les femmes de services. M le Maire trouve que l'idée est bonne. Il faut réfléchir à l'organisation.



Parc du Génie
5 route de Champlandry
89600 Saint-Florentin

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h / 14h à 17h
Tél. 03 86 80 50 50

**LA CCSA VEND
DES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES
80, 120 ET 180 LITRES**



Un bac par foyer - Matériel
d'occasion, vendu en l'état, ni
repris, ni échangé, ni remboursé...



DÉCHÈTERIES

À partir du mercredi
1er octobre 2025

HORAIRES D'OUVERTURE

SEIGNELAY

lun. mar. mer. ven. sam.
10h - 12h / 14h - 17h
fermé le jeudi

BRIENON/A

lun. mer. jeu. ven. sam.
10h - 12h / 14h - 17h
fermé le mardi

SAINT-FLORENTIN

lun. mar. mer. jeu. ven.
10h - 12h / 14h - 17h
samedi
9h - 12h / 14h - 17h



Intéressé par des bacs à déchets à prix réduits ? Rendez-vous à
la CCSA, parc du Génie, route de Champlandry à
Saint-Florentin.

Tarif : 15 € (80 L), 17 € (120 L) et 20 € (180 L).
Paiement sur facture envoyée par le Trésor Public.

**Retrouvez toutes les informations de la Communauté-de-communes-
Serein-et-Armance sur /: www.cc-sereinarmance.fr**

INFOS DIVERSES

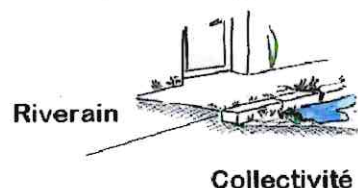
Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.

Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.

La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques autorisés sur les trottoirs reliés au filet d'eau.



Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation. (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)

Stationnement gênant

Le stationnement ou l'arrêt d'un véhicule sur le trottoir ou sur un passage piéton est qualifié de "stationnement très gênant"

C'est une infraction de quatrième classe, vous risquez donc une amende forfaitaire de 135€ et cette sanction peut être accompagnée d'une immobilisation et d'une mise en fourrière du véhicule.

La Police Municipale est chargée de faire respecter le code de la route.



Article R.417-10 et R417-11



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr

Élections municipales

15 MARS

1^{er} tour

22 MARS

2^d tour

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrits sur la liste électorale via:

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/

Ramassage des encombrants

La commune proposera PROCHAINEMENT un ramassage d'encombrants destiné à toutes les personnes dans l'incapacité de se déplacer à la déchetterie.

Pour bénéficier de ce service, merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie:

03 86 47 72 83 - mairie.seignelay@orange.fr



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis de 10h30 à 12h et est gratuite pour tous.

Nous recherchons des bénévoles pour se joindre à l'équipe.

Les Camions du Cœur à Seignelay

La campagne d'hiver 2025-2026 approche. Afin de pouvoir bénéficier de notre aide alimentaire, il faudra vous présenter muni de vos justificatifs de ressources : salaire, CAF, Pôle emploi, ..., ainsi que de vos quittances de loyer, vos prélèvements de facture EDF, Gaz et Eau.

Nous vous communiquerons les dates d'inscription très prochainement.



Pour suivre l'actualité de Seignelay

Consultez nos pages Facebook : Espace France Services de Seignelay et Seignelay, notre village

I
N
F
O
S

D
I
V
E
R
S
E
S

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h ET Le samedi : 9h30 à 12h.

Contact: 03 86 31 08 17

Permanences de nos partenaires:

- Christine KADRI (06.84.93.30.15), sur RDV: jeudis 09/10, 13/11 et 11/12.
- Mission locale (09.70.19.89.89), sur RDV: vendredis 17/10, 07/11 et 21/11, 05/12 et 19/12.
- Marie-Hélène BOUARD (07.66.09.05.36 ou <https://calendly.com/mhbouard-psy>), sur RDV: les mardis et vendredis.
- Assistante sociale du CD (03.86.92.08.00), sur RDV: les mardis matin.
- Entrain (03.86.80.92.87),
- Aude Brunet (07.80.02.91.38), sur RDV: les samedis matins en fonction de ses rdv.

APPEL AUX ARTISTES LOCAUX—EXPOSEZ VOS ŒUVRES !

Peintures, photographies, collages, diverses collections, la municipalité souhaite mettre à l'honneur vos créations en organisant des expositions d'art local. Nous vous invitons à contacter la France services au 03.86.31.08.17 pour plus de renseignements.

**Journées
France services
du 6 au 18 octobre 2025**

Poussez la porte de votre France services et venez rencontrer vos conseillers de Seignelay !

France services de Seignelay
6 rue Gatelet 69250 SEIGNELAY
Téléphone : 03 86 31 08 17
Mail : france-services.seignelay@orange.fr

Les mercredis 8 et 15
octobre – 14h à 17h
Atelier numérique autour du mail

Les services publics proches de vous, **proches de chez vous.**



Inauguration Salle des Sports « Pedro CONCHES SALAS »

Nous rendons hommage à Pedro Conches. 34 ans à la tête du club de l'US Seignelay basket pendant lesquelles, il a transmis aux enfants de Seignelay les belles valeurs qui étaient les siennes. Une forte émotion a parcouru l'assemblée au fur et à mesure des prises de paroles.

Le moment le plus fort a été la découverte de la plaque qui donne désormais le nom de salle des sports Pedro Conches Salas à notre gymnase. Pedro le méritait tellement.



Vide Maison collectif du 21 septembre 2025

Un très grand MERCI aux 52 participants au vide-maison collectif du 21 septembre. Malheureusement, la pluie s'est invitée toute la journée, mais cela n'a pas arrêté les chineurs de venir nombreux vous rendre visite.

Je remercie également Christiane, Mireille, Marie-Noëlle, Laëtitia et Bernard pour leur présence sous la halle pour l'accueil des visiteurs.

Les membres du CCAS vous donnent rendez-vous en septembre 2026 pour une troisième édition.

Chantal

Journées du Patrimoine samedi 20 et dimanche 21 septembre

Comme chaque année de nombreux visiteurs sont venus découvrir l'histoire et le patrimoine de notre village.

Un grand merci à M. et Mme CAZÉS qui nous ont aimablement donné accès à leur propriété et permis aux participants de découvrir l'emplacement de l'ancien château et l'accès à la tour.

Merci à la Municipalité pour l'impression des documents remis aux visiteurs.

Christian TORCHET

NOUVEAU

Maison Médicale
De SEIGNELAY



Constance FRANCOIS GRISON
Ostéopathe D.O

06.19.74.25.90

osteopathe.constancefg@gmail.com

3 place Saint Germain, 89000 Auxerre
1 place Colbert, Seignelay

Le plus beau des Noël
commence
avec le plus beau des sapins.

VENTE DE SAPINS

SAMEDI 29 NOVEMBRE

De 09h00 à 15h00

RÉSERVATION
CONSEILLÉE

LA FARM SHOP
IMPASSE DU TACOT
89250 SEIGNELAY



Retrouvez nos artisans - commerçants de Seignelay sur www.seignelay.fr

Vie Associative

ALDS

Un grand merci aux bénévoles du Vide grenier. Le 4 juillet dernier, une vingtaine de bénévoles était réunie à la salle des associations pour un pot de remerciement organisé par l'ALDS. Cet événement convivial avait pour but de saluer l'engagement et la générosité de tous ceux qui ont contribué à la réussite du vide-grenier du printemps dernier.

À cette occasion, un chèque d'un montant de 1 400 € a été officiellement remis aux représentants de l'école de Seignelay et Hauterive. Cette somme, fruit des efforts collectifs, permettra de financer des projets pédagogiques des élèves.

La Présidente de l'ALDS a tenu à souligner l'importance de l'implication de chacun.

Un moment chaleureux, marqué par des échanges et des remerciements, qui rappelle l'importance du bénévolat.

Première édition des Puces Couturières à Seignelay

Le 14 septembre, la salle des fêtes de Seignelay a accueilli pour la 1ère fois les Puces Couturières.

Un nouvel événement dédié aux passionnés de tissus, de mercerie et de créations artisanales. Cette initiative a permis de réunir exposants et visiteurs autour de l'univers de la couture et du fait main.



Une belle réussite pour cette 1ère édition, qui a su séduire les amateurs de créations uniques et soutenir l'artisanat local.

Soirée Moules Frites : L'ALDS organise sa soirée Moules Frites, qui rencontre toujours un franc succès. Il est conseillé de réserver à l'avance, car les places sont limitées.

Le **samedi 25 octobre 2025** à partir de 19h30 à la Salle des fêtes Gabriel Martin, Seignelay

Animation : Soirée dansante avec Ysoline Trichot

Tarifs : 27 € pour les adultes et 13 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservations et renseignements : 06 14 41 30 19 ou 06 86 47 22 41 ou aldseignelay@gmail.com

Les bulletins de réservation sont disponibles sur www.seignelay.fr

La prochaine après-midi belote aura lieu le **samedi 6 décembre** à la salle des fêtes de Seignelay

Vie Associative



La Récré des Parents : une association au service des écoles et des enfants.

L'association La Récré des Parents regroupe des parents bénévoles mobilisés autour d'un objectif commun : soutenir les écoles et améliorer le quotidien des enfants.

Grâce à différentes actions organisées tout au long de l'année, l'association récolte des fonds destinés à financer des sorties scolaires (culturelles, sportives, pédagogiques), participer à l'achat de matériel éducatif et ludique, soutenir les projets mis en place par les équipes enseignantes.

Pour collecter des fonds, La Récré des Parents propose régulièrement des événements : chocolats de Noël, bourse aux jouets, kermesse.

Une association ouverte à tous!

La Récré des Parents vit grâce à l'investissement et aux idées des bénévoles. Chaque parent peut s'y impliquer selon ses envies et ses disponibilités : un peu de temps, un coup de main ponctuel ou une participation régulière, tout est précieux.

La Récré des Parents repart pour une nouvelle année ! N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'aventure et soutenir les projets des enfants.

Cordialement Meryl (présidente de l'association).

ACVS

Rando du 19 juillet

65 personnes ont participé à la randonnée sur Seignelay et Héry

Au retour un apéritif dinatoire les attendait sous les halles.

Manifestations à venir

Dimanche 19 octobre : Rando suivie d'un repas et d'une tombola

Inscription avant le 10 octobre

Samedi et dimanche 15 et 16 novembre !Exposition salle des fêtes, entrée gratuite

Vendredi 21 novembre : Rando nocturne suivie au retour de la soupe à l'oignon et autres.



T.C.S 89

Démonstration de demi-voitures en collaboration avec le T.C.A (club de l'Aube):

Dimanche 19 octobre 2025, de 9h à 19h

Terrain du T.C.S, lieu-dit « La Pâturage aux Bœufs »

terrain près du stade municipal à Seignelay



L'association "Les P'tites Mains de Seignelay " a rouvert ses portes de l'atelier depuis le 1er septembre.

Vous êtes les bienvenus le lundi à partir de 15h jusqu'à 20h et le mercredi à partir de 9h jusqu'à 12h30.

Actuellement, nous préparons de petites créations pour le marché de Noël à la grange de Beauvais qui se déroulera les **15 et 16 novembre** ainsi que le **samedi 6 décembre** à la salle des fêtes de Venoy (proche d'Auxerre).

Venez nous rendre visite sur notre stand.

A bientôt Brigitte et Valérie

Contact email : lesptitmainsdeseignelay@gmail.com



Vie Associative

US Seignelay

Saison 2025/2026



Contact: 06 76 10 22 99
Email : seignelay.us@lbfc-foot.fr

L'association Initiation Multisports de Seignelay (IMS) vous propose du Badminton et du Volley Ball

La Section de badminton de
l'Initiation Sports de SEIGNELAY

Les cours auront lieu
les mardis de 18h 15 à 19h15

à la salle des sports de Seignelay

Pour tous renseignements
Claude Cance : 06.62.27.14.24



La Section de VOLLEY BALL de
l'Initiation multisports de SEIGNELAY

Section adultes
Les séances auront lieu
les mardis de 20 h 00 à 23 h 30

Possibilité de pratiquer en loisirs et/ou en compétitions

à la salle des sports de SEIGNELAY

Pour tous renseignements
Didier Lacombe : 06.50.05.94.18



Reprise de la saison

Renseignements auprès de :

Antonio DA SILVA COELHO - tél: 06 70 68 48 78

Open U11 qui s'est déroulé le 20/09 à Auxerre



ANIMATIONS DE NOËL SEIGNELAY

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE



**Visite du
Père-Noël
vers
16h**

**Atelier de Noël
pour les enfants
de 13h30 à 15h30
à la salle des fêtes**

**Vin chaud,
Marrons grillés,
Bûche de Noël
Vers 17h sous la
Halle**



Organisées par la Municipalité